



PLAN DE ZONAGE N°3

[DRUYE]

PLU
MISE EN VIGNEUR

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal du 17 février 2014

40 m
Echelle 1/5 000
Plan édité en février 2014



| LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS | | | | |
|---------------------------------|--|------------------|-------------|--------------|
| n° | Destination | Bénéficiaire | Largeur (m) | Surface (m²) |
| 1 | Espace public de la Nausage : cheminement doux, voirie, stationnement et ceinture verte | Commune de Druye | 10 | 637 |
| 2 | Extension du cimetière communal | Commune de Druye | | 1 104 |
| 3 | Voie d'accès communale sud vers le secteur à urbaniser de Nausage depuis la rue de la Nausage | Commune de Druye | 10 | 512 |
| 4 | Cheminement doux (sud-ouest Dauretiou) prolongeant passage existant en fond de jardins | Commune de Druye | 3 | 235 |
| 5 | Cheminement doux et ceinture verte (ouest Dauretiou) | Commune de Druye | 5 | 172 |
| 6 | Voie d'accès communale vers le secteur à urbaniser de Dauretiou depuis la rue Croix Robert | Commune de Druye | 12 | 410 |
| 7 | Cheminement doux (traverse nord Dauretiou) | Commune de Druye | 5 | 169 |
| 8 | Cheminement doux et ceinture verte (sud Dauretiou) | Commune de Druye | 5 | 171 |
| 9 | Voie d'accès communale vers le secteur à urbaniser de Bourdeau depuis la rue du Plan, cheminement doux et ceinture verte | Commune de Druye | 10 | 320 |
| 10 | Équipement public (école) | Commune de Druye | | 7 095 |
| 11 | Nouvelle station d'épuration : aménagement d'une Sauleix | Commune de Druye | | 53 953 |
| 12 | Zone d'expansion des crues du ruisseau de l'Aubéridière (Le Moulin Fardeau) | Commune de Druye | | 6 000 |
| 13 | Bassin de régulation des eaux pluviales au lieu dit La Bonneveuve | Commune de Druye | 17 | 6 460 |

VOCATIONS DES ZONES ET SECTEURS

- Limite de zone ou de secteur
- ZONE URBAINE**
 - UA : Zone multifonctionnelle du bourg
 - UB : Zone à dominante d'habitat individuel
 - UC : Zone d'équipements sportifs et de loisirs
 - UX : Zone d'activités économiques mixtes
- ZONE A URBANISER**
 - 1AUa : Zone à urbaniser à dominante habitat du Précuré
 - 1AUb1 : Zone à urbaniser à dominante habitat de La Nausage nord
 - 1AUb2 : Zone à urbaniser à dominante habitat de La Nausage sud
 - 1AUc : Zone à urbaniser à dominante habitat de Dauretiou sud
 - 1AUM : Zone à urbaniser à dominante habitat de Bourdeau
 - 2AU : Zone à urbaniser à dominante habitat de Dauretiou nord
- ZONE AGRICOLE**
 - A : Zone agricole
 - Ad : Secteur partiellement bâti (lié à la production et à la diversification agricole)
 - Ae : Secteur d'équipements d'intérêt collectif en zone agricole
 - Ah : Secteur d'habitat et d'activités d'usage en zone agricole
 - Ah1 : Secteur d'habitat des hameaux de la Sansonnrière, de la Bernassière, des Hayes, de la Pruchonnière
 - Ay : Secteur de la maison de retraite de la Bechevine
- ZONE NATURELLE**
 - N : Zone naturelle
 - Nh : Secteur d'habitat isolé en zone naturelle

DISPOSITIONS RELATIVES A DES INTENTIONS OPERATIONNELLES

- Emplacements réservés (art. L123-1-5 6°, CU)
- Numéro des emplacements réservés sur la liste
- Localisation des accès de la zone à urbaniser (1AU)

DISPOSITIONS DE COMPOSITION URBAINE

- Règles d'urbanisme spécifiques applicables aux constructions
- Marge de recul par rapport à l'axe de la voirie (art. L111-1-4, CU et art.6 du règlement de la zone UX)
- Marge de recul par rapport la zone agricole (art.7. du règlement du PLU)

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROTECTIONS ET MISE EN VALEUR DES ESPACES VERTS ET DU PATRIMOINE

- Espace boisé classé existant ou à créer (art. L120-1, CU)
- Élément paysager à préserver (mares, haies (art. L123-1-5 7°, CU)
- Élément bâti à préserver (art. L123-1-5 7°, CU)

